



Réunion du Conseil Communautaire

COMPTE-RENDU Séance du 7 avril 2021 TANINGES

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes – 223 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 31 mars 2021

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Sylvie ANDRES, Christine BUCHARLES, Marie COQUILLEAU Sophie CURDY, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs René AMOUDRUZ, Alain BARBIER, Simon BEERENS-BETTEX, Stéphane BOUVET, Yves BRUNOT, Cyril CATHELIN, Alain CONSTANTIN, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Martin GIRAT, Éric GRANGER, Jean-Charles MOGENET, Daniel MORIO, Gilles PEGUET, André POLLET- VILLARD et Rénald VAN CORTENBOSCH
Nombre de Membres présents : 22	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Mélissa BERTHAUD, a donné pouvoir à Mme CURDY Monsieur Joël VAUDEY, a donné pouvoir à M. MORIO Étaient absents non représentés : Madame Marise FAREZ Madame Sarah JIRO Madame Monique LAPERROUSAZ Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT
Nombres de suffrages exprimés : 24	Secrétaire de séance : Madame Marie COQUILLEAU Le quorum est atteint.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h30

L'appel est fait.
Les pouvoirs sont annoncés.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 mars 2021 (Annexe 1)

Monsieur le Président procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 mars dernier.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 10 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie COQUILLEAU est nommée secrétaire de séance.

COMPTABILITÉ – FINANCES

3. Budget Principal – Approbation du Compte de gestion 2020 (DEL2021-019)

Le compte de gestion du budget principal dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2020 du budget principal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2020 du budget principal établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

4. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2020 (DEL2021-020)

Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2020, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2020 présente les résultats suivants :	
Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	6 656 955,91 €
Recettes	7 563 163,82 €
Résultats de l'exercice	906 207,91 €
Excédent de fonctionnement reporté	116 600,00 €
Résultats de clôture de fonctionnement	1 022 807,91 €
Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	727 789,25 €
Recettes	1 459 010,86 €
Résultat de l'exercice	731 221,61 €
Résultats d'Investissement reportés	2 017 563,45 €
Résultats de clôture d'Investissement	2 748 785,06 €
Restes à Réaliser à reporter en 2021	
Dépenses	108 315,76 €
Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser - DEFICIT	-108 315,76 €
Résultat final d'investissement	2 640 469,30 €
Excédent de clôture final - Budget Principal	3 663 277,21 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+ 3 663 277,21 €**

Monsieur Stéphane BOUVET, Président, se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Gilles PEGUET.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2020

5. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Approbation du Compte de gestion 2020 (DEL2021-021)

Le compte de gestion du budget annexe des ordures ménagères dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2020 du budget annexe Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

6. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Approbation du Compte Administratif 2020 (DEL2021-022)

Monsieur PEGUET, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2020, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2020 présente les résultats suivants :	
Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 905 728,51 €
Recettes	3 018 577,52 €
Résultats de l'exercice	112 849,01 €
Excédent de fonctionnement reporté	335 811,53 €
Résultats de clôture de fonctionnement	448 660,54 €
Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 083 332,45 €
Recettes	851 480,85 €
Résultat de l'exercice	-231 851,60 €
Résultats d'Investissement reportés	1 600 698,92 €
Résultats de clôture d'Investissement	1 368 847,32 €
Restes à Réaliser à reporter en 2021	
Dépenses	346 355,45 €
Recettes	0 €
Solde des restes à réaliser - DEFICIT	-346 355,45 €
Résultat final d'investissement	1 022 491,87 €
Excédent de clôture final - Budget Annexe des Ordures Ménagères	1 471 152,41 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+1 471 152,41 €**

Monsieur Stéphane BOUVET, Président, se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Gilles PEGUET.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2020

7. Budget Annexe GEMAPI – Approbation du Compte de gestion 2020 (DEL2021-023)

Le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2020 du budget annexe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2020 du Budget Annexe GEMAPI établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

8. Budget Annexe GEMAPI – Approbation du Compte Administratif 2020 (DEL2021-024)

Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2020, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2020 présente les résultats suivants :	
Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	348 704,00 €
Recettes	350 088,00 €
Résultats de l'exercice	1 384,00 €
Solde de fonctionnement reporté	866,00 €
Résultats de clôture de fonctionnement	2 250,00 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+2 250,00 €**.

Monsieur Stéphane BOUVET, Président, se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Gilles PEGUET.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2020

9. Budget Annexe ZA de l'Épure – Approbation du Compte de gestion 2020 (DEL2021-025)

Le compte de gestion du budget annexe ZA de l'Épure dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2020 du budget annexe ZA de l'Épure.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA de l'Épure établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

10. Budget Annexe ZA de l'Épure – Approbation du Compte Administratif 2020 (DEL2021-026)

Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2020, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2020 présente les résultats suivants :	
Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultats de l'exercice	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €
Résultats de clôture de fonctionnement	0 €

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultats d'Investissement reportés	-402 363,36 €
Résultats de clôture d'Investissement	-402 363,36 €
Restes à Réaliser à reporter en 2021	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Résultat final d'investissement	-402 363,36 €
Résultat de clôture final - Budget Annexe ZA de l'Épuration	-402 363,36 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **-402 363,36 €**.

Monsieur Stéphane BOUVET, Président, se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Gilles PEGUET.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2020

11. Budget Annexe ZA de Chessin – Approbation du Compte de gestion 2020 (DEL2021-027)

Le compte de gestion du budget annexe ZA de Chessin dressé par Madame le Receveur est présenté en séance, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est précisé que ce document correspond en tout point au compte administratif 2020 du budget annexe ZA de Chessin.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA de Chessin établi par Mme le Receveur
- **DE DONNER ACTE** de la présentation du compte de gestion.

12. Budget Annexe ZA de Chessin – Approbation du Compte Administratif 2020 (DEL2021-028)

Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif 2020, qui peut se résumer ainsi :

Le Compte Administratif 2020 présente les résultats suivants :	
Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultats de l'exercice	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	29 342,61 €
Résultats de clôture de fonctionnement	29 342,61 €
Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultats d'Investissement reportés	0 €
Résultats de clôture d'Investissement	0 €

Restes à Réaliser à reporter en 2021	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Résultat final d'investissement	0 €
Résultat de clôture final - Budget Annexe ZA de l'Épure	29 342,61 €

Le résultat cumulé, toutes sections confondues, est de **+29 342,61 €**

Monsieur Stéphane BOUVET, Président, se retire lors du vote et la présidence est assurée par Monsieur Gilles PEGUET.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2020

13. Budget Principal – Affectation des résultats (DEL2021-029)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, **le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :**

- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif du budget principal 2020 comme suit :

Budget principal - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2020	
Résultat de fonctionnement	
<u>A = Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe - (déficit)	906 207,91 €
<u>B = Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (déficit)	116 600,00 €
C = Résultat à affecter	
. = A + B (hors restes à réaliser)	1 022 807,91 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D = Solde d'exécution d'investissement</u>	2 748 785,06 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	2 748 785,06 €
E = Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-108 315,76 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	0,00 €
Excédent de financement F	. = D + E 2 640 469,30 €
AFFECTATION = C	. = G + H 1 022 807,91 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	162 807,91 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	860 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Affectation en investissement : 162 807,91 €

Affectation en fonctionnement : 860 000,00 €

La section d'investissement présentant un excédent, il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultats.

14. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Affectation des résultats (DEL2021-030)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'AFFECTER les résultats du compte administratif du Budget annexe des Ordures Ménagères 2020 comme suit :

Budget Annexe des Ordures Ménagères - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2020	
Résultat de fonctionnement	
<u>A = Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe - (déficit)	112 849,01 €
<u>B = Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (déficit)	335 811,53 €
C = Résultat à affecter	
. = A + B (hors restes à réaliser)	448 660,54 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D = Solde d'exécution d'investissement</u>	1 368 847,32 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	1 368 847,32 €
E = Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-346 355,45 €
Besoin de financement	€
Excédent de financement (1)	0,00 €
Excédent de financement F	. = D + E 1 022 491,87 €
AFFECTATION = C	. = G + H 448 660,54 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	448 660,54 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- Affectation en investissement : 0,00 €
- Affectation en fonctionnement : 448 660,54 €

La section d'investissement présentant un excédent, il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultats.

15. Budget Annexe GEMAPI – Affectation des résultats (DEL2021-031)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'AFFECTER les résultats du compte administratif du Budget annexe GEMAPI 2020 comme suit :

Budget Annexe GEMAPI - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2020	
Résultat de fonctionnement	
<u>A = Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe - (déficit)	1 384,00 €
<u>B = Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (déficit)	866,00 €
C = Résultat à affecter	
. = A + B (hors restes à réaliser)	2 250,00 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D = Solde d'exécution d'investissement</u>	0,00 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	€
E = Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement	€
Excédent de financement (1)	0,00 €

Excédent de financement F	. = D + E	0,00 €
AFFECTATION = C	. = G + H	2 250,00 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement		€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		2 250,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

- Affectation en investissement : 0,00 €
- Affectation en fonctionnement : 2 250,00 €

16. Budget Annexe ZA de Chessin – Affectation des résultats (DEL2021-032)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'AFFECTER les résultats du compte administratif du Budget annexe ZA de Chessin 2020 comme suit :

Budget Annexe ZA de Chessin - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2020	
Résultat de fonctionnement	
<u>A = Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe - (déficit)	0,00 €
<u>B = Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (déficit)	0,00 €
C = Résultat à affecter	
. = A + B (hors restes à réaliser)	29 342,61 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D = Solde d'exécution d'investissement</u>	0,00 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	€
E = Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement	€
Excédent de financement (1)	0,00 €
Excédent de financement F	. = D + E 0,00 €
AFFECTATION = C	. = G + H 29 342,61 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	29 342,61 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- Affectation en investissement : 0,00 €
- Affectation en fonctionnement : 29 342,61 €

17. Vote des taux d'imposition intercommunaux 2021 (DEL2021-033)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les taux d'imposition locaux s'établissaient en 2020 comme suit :

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFEu	TOTAL
Bases 2020	40 731 785	28 516 437	358 578	7 961 869	4 537 969 €
Taux 2020	3,51%	2,38%	13,36%	30,46%	
Produit à taux constant	1 429 704 €	678 427 €	47 907 €	2 381 931 €	

Il est proposé en 2021 de maintenir les taux appliqués depuis 2016.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'ADOPTER le vote des taux tel que présenté ci-dessous.

	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFEu
Taux 2021	2,38%	13,36%	30,46%

(20h22 – Arrivée de M. Cyril CATHELINEAU)

18. Budget Principal – Vote du budget primitif principal 2021 (DEL2021-034) (Annexes 2 et 3)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances. Ce dernier donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par la Commission n°1 et le Bureau. Ces travaux sont retranscrits en annexes 2 et 3.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Proposition		Chapitre	Libellé	Proposition	
011	Charges à caractère général	901 000 €		002	Excédent reporté	860 000,00 €	
012	Charges de personnel	1 085 000 €		013	Atténuation de charges	78 000 €	
014	Atténuations de produits	2 485 000 €		042	Amortissement subv. investissement	25 300 €	
022	Dépenses imprévues	10 000 €		70	Produits des services	141 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	860 000 €		73	Impôts et taxes	5 743 000 €	
042	Dotations aux amortissements	208 000 €		74	Dotations	1 258 000 €	
65	Autres charges	2 563 000 €		75	Autres produits	202 000 €	
66	Charges financières	200 000 €		77	Produits exceptionnels	4 700 €	
67	Charges exceptionnelles	0 €					
Total dépenses de fonctionnement		8 312 000 €		Total recettes de fonctionnement		8 312 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
001	Déficit d'invest. reporté	0 €	0 €	001	Excédent d'invest. reporté	0 €	2 748 785,06 €
020	Dépenses imprévues et provisions	0 €	300 000 €	021	Virement du fonctionnement	0 €	860 000 €
040	Amort. subv. investissement	0 €	25 300 €	040	Dotations aux amortissements	0 €	208 000 €
16	Remboursement de capital	0 €	87 000 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	25 407,03 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	94 000 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	162 807,91 €
204	Subventions d'investissement	1 910,00 €	129 090 €	13	Subventions d'investissement	0 € 140 000,00 €	
21	Mobilier / matériel	106 405,76 €	2 191 294,24 €				
23	Immobilisations en cours	0 €	560 000 €	16	Emprunt	0 € 0 €	
27	Immobilisations financières	0 €	650 000 €				
Total dépenses investissement		108 315,76€	4 036 684,24€	Total recettes investissement		0 €	4 145 000 €
		4 145 000 €				4 145 000 €	

Le budget de fonctionnement total s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 312 000 €.

Le budget d'investissement total s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 145 000 €.

19. Budget Annexe des Ordures Ménagères – Vote du budget primitif 2021 (DEL2021-035) (Annexe 4)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des ordures ménagères. Monsieur Gilles PEGUET donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par les Commissions n°1 et le Bureau.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité : une voix contre (M. CONSTANTIN) et 23 voix pour, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le budget annexe Ordures Ménagères 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Proposition		Chapitre	Libellé	Proposition	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
011	Charges à caractère général	2 012 000 €		002	Excédent reporté	448 660,54 €	
012	Charges de personnel	710 000 €		013	Atténuation de charges	60 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	0 €		70	Produits des services	2 841 339,46 €	
042	Dotations aux amortissements	362 000 €		74	Dotations	0 €	
65	Autres charges	190 000 €		75	Autres produits	40 000 €	
66	Charges financières	16 000 €		77	Produits exceptionnels	0 €	
67	Charges exceptionnelles	100 000 €				0 €	
Total dépenses de fonctionnement		3 390 000 €		Total recettes de fonctionnement		3 390 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
16	Remboursement de capital		76 000 €	021	Virement du fonctionnement		0 €
20	Immobilisations incorporelles		0 €	040	Dotations aux amortissements		362 000 €
204	Subventions d'investissement		0 €	10	Dotations, fonds divers et réserves		3 152,68 €
21	Mobilier / matériel	189 208,00 €	1 108 792,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		0 €
23	Études et travaux	157 147,45 €	72 852,55 €	13	Subventions d'investissement		0 €
020	Dépenses imprévues		130 000 €	16	Emprunt		0 €
				21	Immobilisations corporelles		0 €
				001	Excédent d'investissement reporté		1 368 847,32 €
Total dépenses investissement		346 355,45 €	1 387 644,55 €	Total recettes investissement			1 734 000 €
		1 734 000 €					

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 390 000 €.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 734 000 €.

20. Budget Annexe GEMAPI – Vote du budget primitif 2021 (DEL2021-036)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances pour la présentation du budget annexe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget annexe GEMAPI 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
739113	Reversement conventionnels de fiscalité	351 000 €	002	Excédent reporté	2 250 €
			7318	Autres impôts locaux	348 750 €
TOTAL DEPENSES		351 000 €	TOTAL RECETTES		351 000 €

21. Budget Annexe ZA de l'Épure – Vote du budget primitif 2021 (DEL2021-037)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances. Monsieur Gilles PEGUET donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par la Commission n°1 et le Bureau.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget annexe ZA de l'Épure 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
011 (6045)	Achats d'études et prestations de service	19 000 €	042 (71355)	Production stockée – Variation des stocks de produits - Variation des stocks de terrains aménagés	672 363,36 €
011 (605)	Achat de matériel, équipements et travaux	251 000 €			
042 (71355)	Production déstockée – Variation des stocks de produits - Variation des stocks de terrains aménagés	402 363,36 €			
TOTAL DEPENSES		672 363,36 €	TOTAL RECETTES		672 363,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
001	Déficit d'investissement reporté	402 363,36 €	(040) 3555	Stock de produits -Produits finis – Terrains aménagés	402 363,36 €
(040) 3555	Stock de produits - Produits finis – Terrains aménagés	672 363,36 €	16 (168751)	Emprunts et dettes assimilées – GFP de rattachement	672 363,36 €
TOTAL DEPENSES	1 074 726,72 €		TOTAL RECETTES	1 074 726,72 €	

- Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 672 363,36 €.
- Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 074 726,72 €.

22. Vote du Budget Annexe « Zone d'activité de Chessin » (DEL2021-038)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles PEGUET, Vice-Président en charge des finances. Monsieur Gilles PEGUET donne les éléments de méthode sur l'élaboration du budget. Ce travail a été exécuté conjointement par la Commission n°1 et le Bureau.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget annexe ZA de Chessin 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
6522	Reversement de l'excédent du BA au BP	29 342,61 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	29 342,61 €
TOTAL DEPENSES	29 342,61 €		TOTAL RECETTES	29 342,61 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	0 €

- Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 342,61 €.
- Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 €.

23. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations en 2021 (DEL2021-039)

Par délibération en date du 6 juillet 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de compétences obligatoires « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement Arve Pure et Sage » par la Communauté de Communes.

Conformément à l'article 1530 bis du Code des Impôts et aux dispositions de l'article L2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'établissement public de coopération intercommunale peut instaurer, avant le 1^{er} octobre de chaque année pour application l'année suivante, une taxe dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.

Il appartient à l'intercommunalité de voter un produit de taxe au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatique et de prévention des inondations dont l'établissement public de coopération intercommunale assure le produit au sein de son budget.

Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncières des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Le SM3A assure la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant du Giffre et du Risse. Il propose une mutualisation des contributions des différentes collectivités sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.

À cet égard, les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la compétence GEMAPI sont évaluées à 351 000 € pour 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ARRÊTER** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 351 000 € pour 2021,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président afin de mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer tout document y afférent.

24. Demande de subvention pour la réalisation d'un schéma de mobilité (DEL2021-040)

Monsieur le président rappelle que la Communauté de Commune des Montagnes du Giffre et la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval souhaitent réaliser chacune sur leur territoire une étude de mobilité. Dans un souci de cohérence territoriale et pour permettre la réalisation d'économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la CCMG et la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval se sont associées par le biais d'un groupement de commande (délibération n°2021-12 du 10/03/2021).

Monsieur le Président propose de solliciter plusieurs financements publics dans le cadre du lot n°1 porté par la CCMG : « Élaboration d'un schéma directeur de la mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre », et d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Ressources HT		
		Financier	Taux	Montant
Etude	67 000 €	ADEME	30%	20 100 €
		Région AURA	50%	33 500 €
		Autofinancement	20%	13 400 €
TOTAL	67 000 €		100%	67 000 €

L'aide de l'ADEME est sollicitée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables ». L'aide de la Région AURA est sollicitée dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération,
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des financements auprès de la Région AURA,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision

25. Demande de subvention pour la création d'une maison funéraire à Taninges

Question ajournée

26. Approbation de la candidature au dispositif « Espaces Valléens » et de la demande de subvention au titre du FNADT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dépôt du dossier (DEL2021-041)

VU la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA), plan interrégional État-Régions,

VU le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) qui apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire

VU l'appel à candidature à la sélection des Espaces Valléens pour la période 2021-2027

Le nouvel appel à projets « Espace Valléen » en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons » a été publié le 4 février 2021. La date de clôture des candidatures a été fixée par le partenariat au 15 juin 2021. Cet appel à projets doit permettre de favoriser l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement. Une candidature doit répondre aux trois enjeux prioritaires suivants :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique
- Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles (séduire les clientèles jeunes, sensibilité environnementale...)
- Favoriser la cohérence territoriale : développer les solidarités et les coopérations entre les territoires.

Ce dispositif serait un outil majeur pour le déploiement de la stratégie d'attractivité touristique dont l'ambition a été dessinée lors des ateliers de la Mission Montagnes du Giffre Attractivité.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre souhaite candidater au futur dispositif Espaces Valléens 2021-2027. Pour l'accompagner dans cette démarche, une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage semble nécessaire pour permettre la formalisation de la stratégie et le dossier de candidature.

Les nouveaux territoires qui souhaitent faire appel à ce type de prestation externalisée peuvent solliciter une aide de l'État dans le cadre du FNADT-CIMA. Le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention se définit de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Assistance à maîtrise d'ouvrage	27 540 €	FNADT	22 032 €	80%
		Autofinancement	5 508 €	20 %
Total	27 540 €	Total	27 540 €	100%

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité : un vote contre (M. CATHELIN), 3 abstentions (Mmes ORSAT, ROBLES et M. BEERENS-BETTEX) et 20 voix pour, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre dans la préparation d'une candidature au dispositif « Espace Valléens » 2021-2027
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'État et au titre du FNADT CIMA d'un montant maximum de 22 032 € pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la formalisation de la stratégie du dossier de candidature
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

27. Fixation des tarifs des séjours des accueils de loisirs des Montagnes du Giffre pour l'été 2021 (DEL2021-042)

Des séjours de 5 jours et 4 nuits seront organisés par l'ALSH La Marmotte et l'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre au cours de l'été 2021. Le coût total des séjours comprend l'hébergement (en gîte ou en camping), les repas, le transport, les animations et les charges salariales pour 2 animateurs par séjour (avec nuitées). Il est proposé que la participation des familles soit modulée en fonction des tranches de quotient familial appliquées pour les journées de vacances, selon les grilles suivantes :

- Séjour Accueil Jeunes du 19 au 23 juillet 2021 (12 places) :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	105 €	120 €	135 €	150 €	165 €

- Séjour ALSH pour les 8-10 ans du 26 au 30 juillet 2021 (12 places) :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	105 €	120 €	135 €	150 €	165 €

- Séjour ALSH pour les 6-10 ans au Grand Bornand du 23 au 27 août 2021 (15 places) :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'organisation des trois séjours par l'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre et l'ALSH La Marmotte,
- **DE FIXER** les tarifs des séjours tels que proposés ci-dessus et modulés en fonction du quotient familial.

28. Fixation des tarifs de la semaine « Guerre des clans » de l'Accueil Jeunes (DEL2021-043)

L'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre organise une semaine « Guerre des Clans » du 9 au 13 août 2021 au cours de laquelle deux équipes s'affronteront dans des épreuves diverses (animations avec les enfants de l'ALSH, tir à l'arc, épreuve de « survie »...). Une épreuve nocturne avec repas et nuit en tente sur le site de La Marmotte est également prévue. Cette semaine se terminera par une cérémonie de clôture.

Afin de favoriser la constitution des équipes sur l'ensemble des épreuves et la continuité de cette semaine à thème, il est proposé une inscription à la semaine, comme pour un séjour, avec un tarif spécifique modulé en fonction du quotient familial et correspondant pour chaque tranche au tarif d'une inscription sur 4,5 jours.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'organisation d'une semaine « Guerre des Clans » par l'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre 9 au 13 août 2021, telle que décrite ci-dessus,
- **DE FIXER** les tarifs de cette semaine selon le tableau ci-dessous, modulés en fonction du quotient familial :

Tranches QF	≤ 600	601 – 1 000	1 001 – 1 500	1 501 – 2 000	> 2 000 et hors CCMG
Tarif proposé	56 €	65 €	74 €	83 €	92 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

29. Adhésion à l'association « Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain » (DEL2021-044)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2-A-2 des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre relatif à la compétence économique,

CONSIDÉRANT l'expérience et les actions menées dans le cadre de la Charte Forestière du Territoire Arve Giffre de 2014 à 2018,

CONSIDÉRANT l'emprise de la ressource forestière qui représente 25 000 hectares soit 45% du territoire Arve Giffre et donc l'importance de faciliter son exploitation durable et raisonnée ;

L'association « Sylv'ACCTES Rhône Alpes, des forêts pour demain » a pour objet d'accompagner des parcours de gestion des forêts permettant la production conjointe de bois et de services (fixation de CO², préservation de la biodiversité, protection des paysages, qualité des eaux, impacts socio-économiques...).

Cette association a été créée en 2015 par la Région Rhône-Alpes, la Métropole du Grand Lyon et Neuflyze OBC. Elle comprend des partenaires privés et des communes, des collectivités locales.

Sylv'ACCTES s'appuie sur des territoires volontaires pour identifier et mesurer des modes de gestions vertueux puis accompagner financièrement les propriétaires forestiers qui mettent en œuvre ces modes de gestion. Les travaux forestiers qui en découlent peuvent ainsi être aidés à hauteur de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.

L'objectif est de rédiger, en collaboration et grâce à l'expertise de Sylv'ACCTES, un Projet Sylvicole Territorial (PST), c'est-à-dire d'identifier et de prioriser les urgences sylvicoles du territoire.

Ce PST doit contenir au maximum quatre « itinéraires sylvicoles », c'est-à-dire des thématiques d'actions dont l'efficacité est évaluée en termes de stockage de carbone, impacts socio-économiques, biodiversité... Chaque itinéraire sylvicole comprend la description des opérations sylvicoles de coupes et travaux à déployer sur une typologie de peuplement pour atteindre une structure, une composition et/ou une qualité de bois prédéfinie.

Le coût de l'adhésion à Sylv'ACCTES pour la Communauté de Communes est de 4 000 € pour trois ans. Une candidature commune au territoire Arve Giffre sera élaborée avec la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes mais chaque EPCI payera sa propre adhésion.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADHÉRER** à l'association Sylv'ACCTES Rhône Alpes, des forêts pour demain,
- **D'APPROUVER** le paiement de la cotisation de 4 000 € pour trois ans,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

30. Désignation des représentants de la CCMG au sein des conseils d'administration des Offices de Tourisme Intercommunaux (DEL2021-045)

En date du 22 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné les représentants de la collectivité au sein des conseils d'administration des OTI Grand Massif Montagnes du Giffre et Praz de Lys Sommand Tourisme.

Les missions dévolues aux OTI ont été précisées comme suit :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes
- Assurer la promotion du tourisme à l'échelle de la Communauté de Communes, en coordination avec le Comité Régional du Tourisme, Savoie Mont-Blanc Tourisme et des autres offices de tourisme du territoire
- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local

- Élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique
- Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences de la clientèle française et étrangère
- Accroître les performances économiques de l'outil touristique
- Apporter son concours à la réalisation des événements destinés à renforcer la notoriété des Montagnes du Giffre
- Animer et coordonner les Bureaux d'Information Touristique (BIT) et les Comités locaux du tourisme rattachés à ces BIT
- Promouvoir la commercialisation des produits proposés par le biais d'outils de promotion adaptés.

Conformément aux statuts de l'OTI Praz-de-Lys Sommand, les membres de droit du Conseil d'Administration sont constitués notamment de 4 élus communautaires, sachant que le Président de la CCMG peut être représenté par le Vice-Président au tourisme. Le Conseil Communautaire a désigné, lors de la séance du 22 juillet 2020, 4 élus communautaires en plus du Président ou du Vice-Président, pour les 4 sièges à pourvoir.

Conformément aux statuts de l'OTI Grand Massif Montagnes du Giffre, la CCMG est représentée par 8 élus communautaires, sachant que le Président de la CCMG peut être représenté par le Vice-Président au tourisme. Le Conseil Communautaire a désigné, lors de la séance du 22 juillet 2020, 4 élus communautaires en plus du Président ou du Vice-Président, pour les 8 sièges à pourvoir.

La commission tourisme propose qu'au même titre que le Vice-Président, certains élus siégeant dans un CA d'OTI puissent siéger dans l'autre pour un meilleur partage de l'information. Les 4 sièges de l'OTI Praz de Lys Sommand Tourisme étant pourvus, les élus désignés seront invités sans droit de vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER**, en plus des membres de droits désignés lors du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020, MM. Yves BRUNOT, Daniel MORIO et Rénaud VAN CORTENBOSCH représentants invités au sein du Conseil d'Administration de OTI Praz-de-Lys Sommand Tourisme, sans voix délibérative
- **DE DÉSIGNER**, en plus des membres de droits désignés lors du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020, Mme Nadine ORSAT, MM. Alain CONSTANTIN et André POLLET-VILLARD représentants membres de droit au sein du Conseil d'Administration de OTI Grand Massif Montagnes du Giffre

FIN DE LA SÉANCE À 22H25